



Demarche d'avoir un cdd pour un romain

Par **loreley**, le **27/07/2008 à 16:29**

Allors, je suis une romaine , je suis arrive en France depuis mois decembre.Je voudrai savoir quell sont les demarches pour pouvoir rester en france et travailler??In facte j'ai trouve deja un travaille, avec CDD,mais je ne suis pas sure si mon contract est corect, car mon patron me as rien domande avant comme document, et j ai que mon passaport.Je rien d autre, ni permis de sejour , ni permis de travail.Je voudrai savoir si c est normal de avoir un CDD in cet condition..Merci anticipe

Par **Patricia**, le **27/07/2008 à 18:17**

loreley,rntu me parais être en situazione irregolare... pas de visa sur ton passeport ? vignette ou tampon ? rnAs tu déjà commencé à travailler ? Si oui, depuis quand ?rnPour résider et travailler en France il te faut une carte de séjour.rnTu es dans quel département ? ou quelle ville ?

Par **loreley**, le **27/07/2008 à 18:42**

comme la Roumanie fait parte de Uniune Europeane on a pas besoin de visa ou tampon sur passaport...Donc c est pas ça une probleme.Je suis en Nord de la France

Par **Patricia**, le **27/07/2008 à 18:56**

J'ai lu romaine je pensais Rome en Italie et non pas Roumanie

Par **Visiteur**, le **27/07/2008 à 20:18**

et l'Italie ne fait pas partie de UE ???

Par **Patricia**, le **27/07/2008 à 20:29**

Si signore !!!
La réponse reste la même il lui faut une carte de séjour.

Par **Visiteur**, le **27/07/2008 à 20:36**

bellabruna: vous n'avez pas répondu à ma question pour savoir comment ça se passe pour un ATD après le blocage du compte pendant 15 jours.
grazie tanto, a presto cara mia.

Par **Visiteur**, le **27/07/2008 à 21:09**

plus de carte de séjour pour les Italiens il suffit d'une carte d'identité ou un passeport Italien (je sais de quoi je parle, suis Italien)

Par **Patricia**, le **27/07/2008 à 21:16**

Je sais bien mais elle est roumaine... Dites lui, moi je ne suis pas sûr que seul un passeport lui autorise une autorisation de territoire français.

Par **Visiteur**, le **27/07/2008 à 22:12**

pour la Roumanie, il faut une carte de séjour
MR

Par **jeetendra**, le **27/07/2008 à 22:20**

bonsoir, bellabruna à raison, les citoyens bulgares et roumains qui désirent séjourner en France doivent dans les 3 mois qui suivent leur arrivée se faire enregistrer auprès de leur commune de résidence sous peine d'amende et doivent posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.
Les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de

travail à solliciter par l'employeur auprès de la direction départementale du travail, les personnes salariées doivent acquitter une taxe de 70 euros à verser à l'anaem, cordialement

Par **le roumain**, le **10/01/2014** à **07:52**

[fluo]bonjour[/fluo]
Un roumain en france il n a pas besoin de passeport ni de carte de sejour depuis 1 janvier 2014. Et ils pouvant travailler comme n importe quel autre pays de l EU ex: la Pologne:Italie etc seulement munis de leur carte d identitee et d un contract travail puis faire quelque demarches a la prefecture etc.. Le plus simple a fair c est de prendre ton contract travai et aller demander les demarches a fair a la prefecture .. Parceque ils aurant commem besoin de assurance medicale donc etre munis d une Carte vitale ...

Par **le roumain**, le **10/01/2014** à **07:56**

<http://m.vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2651.xhtml> ici t as des detaillles . si iti doresc mult noroc